

ARMES DE JEAN LE MOYNE.

Les armes de Jean Le Moyne, telles que déposées par lui aux archives de la Prévosté et Vicomté de Québec, aux termes de l'Ordonnance, sont comme suit :

PARTI — 1er d'Hermine, 2e de gueuelles, revêtues de trois croissants d'argent 2 et 1, avec une pomme de pin de même en abîme. Supports deux lions d'or. Devise : *Quo te fata trahunt*. Couronne de Comte.

N. B. — Ce sont les armes des Comtes Le Moyne de Normandie, avec la devise et les supports des Mandats et une pomme de pin détachée des armes des de Pins qui portent trois pommes de pin.

Les armes de la famille Lemoyne, telles que déposées par lui aux Archives du Gouvernement de Québec sont comme suit :

Parti, au 1er d'Hermine ; au 2e de gueules ; le tout accompagné de trois croissants d'argent, posés 2 et 1, avec une pomme de Pin d'argent en abîme ; au chef de gueules chargé de trois roses d'argent. Devise : *Quo te fata trahunt*. Cris de guerre : *Les plus haut les Pins*.